

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes nos formations du catalogue Auxilium-idc, ainsi qu'aux formations sur mesure et en entreprise.

2. Inscription et organisation

Le contrat tendant à la formation est conclu lors de la confirmation par Auxilium-idc de la date de démarrage du cours, c'est-à-dire :

- au plus tard 20 jours calendrier avant le début du cours

Pour des raisons d'organisation, l'institut se réserve le droit en tout temps de reporter des cours, de regrouper des classes ou encore de déplacer le lieu de déroulement du cours.

Auxilium-idc décline toute responsabilité en cas de report, regroupement ou déplacement des cours et aucun dédommagement ne pourra être requis par le participant de ce fait.

Il est expressément précisé qu'en cas de force majeure ou en cas de survenance d'un événement imprévisible, telle que notamment une guerre, une émeute, une épidémie ou une pandémie décrétée par les instances officielles, Auxilium-idc se réserve le droit de résilier ou de maintenir le contrat en mettant en place toutes les modalités nécessaires à un suivi de formation à distance ou sous une autre forme de son choix ou encore en la reportant à une période ultérieure. Auxilium-idc décline toute responsabilité en cas de survenance d'événements tels que décrits précédemment et aucun dédommagement ne pourra être requis par le participant de ce fait.

En cas de réduction de la durée d'un cours, un remboursement proportionnel de l'écologie sera envisagé. Tant le principe que le montant du remboursement ressort du choix discrétionnaire d'Auxilium-idc.

En cas d'absence de l'enseignant attitré, l'institut procédera à son remplacement.

3. Paiement des cours

Une fois la date de démarrage du cours confirmé par l'institut, le paiement de l'intégralité de la formation est dû. La date de confirmation de l'institut fait foi en tant que date de conclusion du contrat.

Aucun escompte et aucun rabais ne sont accordés sauf mention explicite dans l'offre.

Nous acceptons le paiement en WIR jusqu'au 50% de montant de la formation, mais jusqu'à CHF 5'000.00 maximum.

Le non-paiement de la formation n'est pas considéré comme une annulation de l'inscription. Il en va de même en cas de non-participation.

Nous sommes d'avis que le financement ne doit pas être un frein au développement de compétences et dans ce sens, après discussions avec le participant nous trouverons une méthode de paiement qui convienne aux deux parties.

Toutefois, si le participant persiste à ne pas payer, malgré les discussions et éventuels accords passé, Auxilium-idc se réserve le droit d'agir en recouvrement de sa créance par tous moyens légaux, aux frais du participant.

Lorsqu'un tiers ou un organisme tiers prend en charge le financement partiel ou complet de la formation, l'institut facture la formation à qui de droit.

4. Annulation de l'inscription

En fonction de la date de l'annulation par le participant et du montant de la taxe d'écolage, Auxilium-idc pourra consentir à une dispense éventuelle, totale ou partielle du paiement de la taxe d'écolage.

Lorsque le prix de la formation est **inférieur à CHF 1'000.00** les modalités sont les suivantes :

- Si l'annulation de l'inscription a lieu avant la date de confirmation du cours, aucun écolage n'est dû.
- Si l'annulation de l'inscription se fait **après la date de confirmation du cours**, l'intégralité de la taxe d'écolage reste due.

Lorsque le prix de la formation est **égal ou supérieur à CHF 1'000.00**, les modalités sont les suivantes :

- L'annulation a lieu 20 jours au moins avant la date de démarrage du cours. Taxe due : 10% de l'écolage.
- L'annulation a lieu entre le 19ème et le premier jour calendrier avant la date de démarrage du cours. Taxe due : 30% de l'écolage.
- L'annulation a lieu après le début du cours : l'intégralité de la taxe d'écolage reste due.

Toute demande d'annulation doit se faire par courrier recommandé. La date du sceau postal fait foi.

5. Absences du participant

Les sessions manquées ne sont ni rattrapées ni remboursées.

6. Attestation de formation

Le participant reçoit de l'institut une attestation de suivi de formation ou l'inscription de la formation dans le livret de formation de la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA), à condition qu'il ait suivi au moins 80% de la formation.

7. Assurance

Dans la limite de l'art. 100 CO, Auxilium-idc ne répond pas des éventuels dommages subis en lien avec les cours et manifestations organisés. Chaque participant est encouragé à souscrire pour lui-même une assurance responsabilité civile suffisante. L'utilisation des installations de l'institut s'effectue aux risques et périls de chaque participant. Auxilium-idc décline également toute responsabilité pour la perte, la disparition ou le vol d'effets personnels.

8. Confidentialité

Tout échange dans l'exercice de la formation entre les participants, et entre les participants et les formateurs est strictement confidentiel.

En particulier, les présentations PowerPoint, supports de cours ou tout autre matériel d'enseignement fourni par Auxilium-idc sont strictement confidentiels et destinés à un usage purement personnel du participant.

Toute contravention aux obligations de confidentialité précitée, sans l'accord expresse d'Auxilium-idc et de l'auteur du document sera sanctionnée par le paiement d'une peine conventionnelle d'un montant de CHF 5'000.00.

9. Protection des données

Auxilium-idc s'engage à traiter les données des participants, des partenaires et des entreprises conformément aux règles de la loi suisse sur la protection des données.

Par sa demande d'inscription le participant est réputé avoir approuvé que ses données personnelles puissent être utilisées par l'institut à des fins commerciales ou organisationnelles propres à Auxilium-idc, ce sans limite de temps. Elles ne seront cependant jamais communiquées à des tiers à l'extérieur de l'institut, sauf sous forme anonymisées.

En aucun cas, ces données ne sont communiquées à des tiers, excepté si la loi ou la demande d'une autorité judiciaire ou administrative l'exige.

Le participant peut accéder à ses informations personnelles en tout temps.

La publication des interviews et des vidéos de participants reste réservée et est soumise à l'approbation préalable du participant.

10. Support de formation

Hormis les livres ou supports d'édition, Auxilium-idc fournit les supports de cours principalement sous format numérique, en cohérence avec sa politique de développement durable.

Toute reproduction, transmission, utilisation ou tout autre mode d'exploitation des supports de formation, de manière totale ou partielle et sous toute autre forme que ce soit, est interdite sans autorisation expresse et préalable de la direction d'Auxilium-idc et de l'auteur du support.

11. Enregistrement et publication vidéo et audio

À moins du consentement clairement exprimé de la direction d'Auxilium-idc et le cas échéant des participants et des formateurs du cours, il est interdit d'effectuer des enregistrements vidéo et audio dans tous les locaux de l'institut. Il en est de même pour les cours donnés à distance, sauf accord explicite et écrit de la part du formateur et de la direction d'Auxilium-idc.

12. Droit d'exclusion d'un participant

Auxilium-idc se réserve le droit d'exclure, de manière immédiate sans modalité et sans remboursement des écolages perçus, un participant d'une formation en cas de comportement ou de propos inadéquats (ébrioité, agressivité, injures, propos ou comportements racistes, sexistes ou discriminatoires, etc.) ou péjorant la qualité des cours.

13. Droit applicable et for juridique

Toutes les relations contractuelles entre le participant, le mandant et Auxilium-idc sont soumises au droit suisse. Pour tout litige en découlant et qui ne pourrait se résoudre à l'amiable les autorités et tribunaux valaisans auront compétence exclusive.

Le rapport contractuel est soumis en premier lieu aux présentes conditions générales.

Auxilium-idc se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les présentes conditions générales.

Conditions générales édition juillet 2021